

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_023_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de Fonds de Concours 2025 auprès de la CCTAMA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac notamment les dispositions incluant la Commune de Chaulhac comme l'une de ses communes membres;

Considérant que la Commune de Chaulhac souhaite mettre en place l'assainissement collectif pour le hameau de Nozerolles avec notamment la création d'une station d'assainissement, il est envisagé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune de Chaulhac, conformément au plan de financement ci-dessous;

Monsieur le Maire fait le point sur le projet d'assainissement de Nozerolles

Monsieur le maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au fonds de concours attribué par la communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (CCTAMA) et présente le plan de financement pour l'eau potable pour un montant total de 294 536.90 € HT :

Date de transmission de l'acte: 10/07/2025

Date de reception de l'AR: 10/07/2025

048-214800468-DE_023_2025-DE
A G E D I

Dépenses (HT)			
	294 536,90		
		Recettes	
		DETR 2022	63 000,00 21,39%
		CT 2022-2025	40 500,00 13,75%
		Agence de l'eau steu	39843,46 0,13527493
		Agence de l'eau AE branchement	48000 0,1629677
		fonds de concours 2025	15 000,00 5,09%
			<i>206 343,46 70,06%</i>
		Besoin financement	88 193,44 29,94%
		Apport vente maison Nozerolle:	48 000,00 16%
		Emprunt à souscrire	40 193,44 14%
		Total	294 536,90 100,00%

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus;

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac en vue de participer au financement de l'opération d'assainissement de Nozerolles à hauteur de 15 000.00 euros

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/07/2025

Date de reception de l'AR: 10/07/2025

048-214800468-DE_023_2025-DE

A G E D I